

Palestine 45

France-Palestine Solidarité

Section du LOIRET de l'AFPS Maison des Associations
46 ter rue Ste Catherine 45000 Orléans
mail : palestine.45@wanadoo.fr site : www.palestine45.org

La Lettre aux Adhérents N° 63

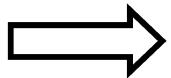
- 16 mars 2012 -



Journée de la TERRE SAMEDI 31 MARS

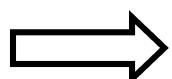


PLACE DU MARTROI à 15h
Manifestation BOYCOTT des
Produits des Colonies



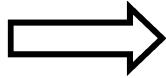
à partir de 17h30
SALLE YVES MONTAND, Quartier
Des Blossières à Orléans

Expositions sur l'eau en Palestine et sur l'histoire de
la Palestine, Vente d'artisanat palestinien, etc.



19h - Nabil EL HAGGAR, Vice Président de
l'Université de Lille 1 de retour de Palestine nous fera
un ETAT DES LIEUX

à 20h repas de Solidarité au menu surprise
Nous vous attendons nombreux pour ce moment
important de convivialité et de solidarité.



Vite ! Vite ! Réservez vos repas (15€)
dès maintenant auprès:
de René: 02 38 69 05 52 mail: rene.bellevrat@wanadoo.fr
ou Martine: 02 38 65 62 98

GAZA, ON NE T'OUBLIE PAS !

Depuis 5 ans que dure le siège de Gaza, ce territoire palestinien peuplé d'1,7 millions d'habitants, enfermés dans ce minuscule territoire (40 km sur 10), fait l'objet d'attaques meurtrières périodiques de la part de l'armée israélienne.

Depuis samedi 10 mars 2012, c'est une nouvelle série de bombardements qui a fait 25 morts palestiniens et de nombreux blessés, entraînant une riposte des Palestiniens qui a fait quelques blessés en Israël.

L'origine directe de cette nouvelle escalade meurtrière de violences, c'est l'assassinat « ciblé » d'un responsable du comité de Résistance palestinien par l'armée israélienne. La peine de mort n'existe pas en Israël, mais cet État ne se prive pas d'assassiner les résistants qui combattent sa politique d'agression.

L'origine plus lointaine et plus profonde de cette situation, c'est le blocus inhumain et légal imposé aux Palestiniens de Gaza, l'impasse délibérée des gouvernements israéliens successifs .

Une situation d'étranglement planifié

Le rapport de l'Office des Nations unies pour les affaires humanitaires d'octobre 2011 est accablant : « *38 % des jeunes sont au chômage ; le revenu moyen, déjà très faible a baissé de 20 % depuis le début du blocus ; 54 % sont en insécurité alimentaire ; 35% des terres agricoles et 85% des zones de pêche sont interdites par l'armée israélienne ; 90 % de l'eau n'est pas potable. L'approvisionnement extérieur est réduit de moitié par le blocus.* »



Et ce rapport officiel de l'ONU de conclure : « *Le blocus terrestre, aérien et maritime est un déni des droits humains de base , en contradiction avec les lois internationales, il consiste en une punition collective .* »

Une population civile sous le feu des bombardements

Depuis l'attaque la plus meurtrière de 2008-2009,(1400 morts) la population qui ne peut se protéger ou n'a pas où aller, est régulièrement bombardée par Israël sous différents prétextes : 3 attaques meurtrières ont eu lieu en 2011 : mars, avril et août. En 2010 et 2011, les attaques israéliennes ont tué 64 Palestiniens civils et en ont blessé 621

Le monde entier ne peut ignorer ce qui se passe à Gaza

En mai 2010, le Navire Marmara qui tentait avec toute une flottille de briser le blocus a été sauvagement arraisonné dans les eaux internationales.

Une deuxième flottille en 2011 a été bloquée dans les eaux grecques sur pression israélienne tandis que le seul bateau français « le Dignité-El Karama » qui avait échappé à la vigilance des gardes côtes européens a été également arraisonné dans les eaux internationales, le bateau est saisi et les militants sont arrêtés, séquestrés et expulsés..

Si ces tentatives n'ont pas permis de briser le blocus, elles ont mis en lumière la politique criminelle de l'État israélien.

Et pourtant, tous les gouvernements des USA et de l'Union européenne se contentent de protester mollement, ils « déplorent », « regrettent »...mais rien de plus. Le Gouvernement français est de ce-la ! Il est vrai que nos dirigeants politique préfèrent parader au dîner du CRIF que défendre les palestiniens !

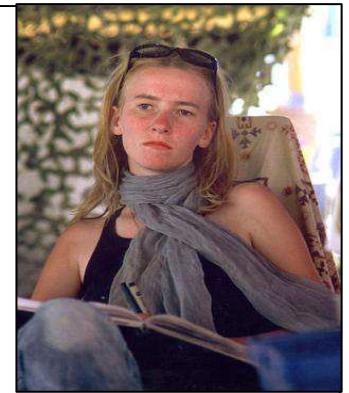
Assez !

Tout cela est inacceptable. Tout cela n'a que trop duré. Tout cela est très dangereux. Le blocus de Gaza doit être levé sans délai.

Le rapport Goldstone de 2009 qui accuse Israël de crimes de guerre voire de crimes contre l'humanité doit être officiellement examiné par l'ONU.

Des sanctions doivent être prises envers Israël pour mettre fin à toutes les violations du Droit dont il se rend coupable : assassinats ciblés, détention administrative...et pour mettre fin à l'occupation. RASSEMBLEMENT LE 17-03 à 15h00 Place du Martroi à ORLEANS

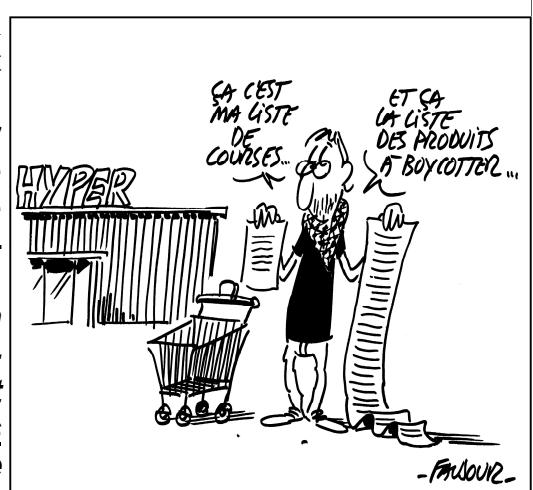
**Rappelons-nous de Rachel Corrie,
Membre de l'International Solidarity Mouvement,
écrasée volontairement par un bulldozer israélien
le 16 mars 2003. Ses parents nous demandent de cé-
lébrer son souvenir comme une « journée de la con-
science ».**



Continuons la campagne pour le boycott, le désinvestissement, les sanctions, contre l'Etat d'Israël responsable de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid en Palestine.

Au Proche-Orient, il y a un occupant et un occupé. Il y a un Etat, Israël, qui viole quotidiennement le droit international et il y a le peuple palestinien dont la dignité et les droits sont niés. **La Cour de justice de l'Union européenne vient d'adopter une importante résolution dont témoigne un communiqué de presse du 25 février 2010, « Des produits originaires de Cisjordanie ne peuvent bénéficier du régime douanier préférentiel de l'accord CE-Israël ».**

C'est pourquoi nous appelons à boycotter les produits en provenance des colonies. Or les produits sont tous étiquetés en provenance d'Israël, aucune distinction n'est faite. La responsabilité d'un boycott de tous les produits en provenance d'Israël est donc de la responsabilité de l'Etat voyou d'Israël qui vient d'être condamné pour fraude !...Le tout sans sanction de l'Union Européenne comme d'habitude !!!

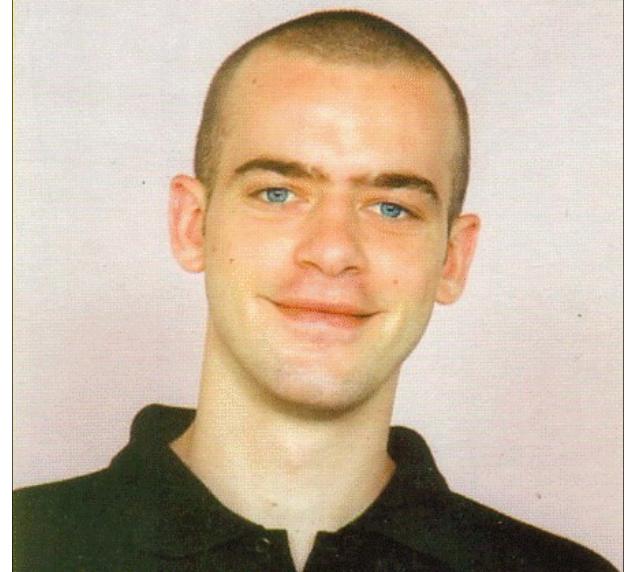


Fraudes relatives à l'origine des produits des colonies : le Parlement européen préconise l'établissement d'une liste noire des socié-

Le Parlement européen veut mettre fin aux pratiques abusives des entreprises israéliennes qui abusent de l'accord d'association UE-Israël pour exporter les produits des colonies à des conditions tarifaires privilégiées. Entre autres mesures, il recommande à la Commission d'établir une liste noire des sociétés qui recourent à de telles pratiques. Résumé de la Résolution votée, le 16 février 2012, par le Parlement européen concernant la nouvelle Convention régionale décidée par le Conseil européen en matière de « règles d'origine » des produits. Les pays appartenant à la zone paneuromed ont signé les uns avec les autres et avec l'Union européenne divers accords commerciaux. S'y ajoutent une multitude de protocoles bilatéraux concernant les « règles d'origine », soit les règles déterminant l'origine des produits entrant sur le territoire de l'UE. Le Conseil européen ayant décidé de remplacer ces protocoles par une convention régionale unique, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il soutient cette initiative tout en soulevant un certain nombre de problèmes, essentiellement liés au cas israélien. Le premier concerne « la mise en œuvre par Israël de l'accord d'association conclu avec l'UE dans les territoires occupés (qui) a entraîné une application inadéquate du droit de l'Union ». En effet, le régime tarifaire privilégié accordé en vertu de cet accord n'est pas appli-cable aux pro-duits fabriqués dans « les colonies de peuplement... illégales au regard du droit international » mais seulement aux opé-ra-tions de pro-duction se déroulant sur « le ter-ri-toire de l'Etat d'Israël, reconnu par la communauté internationale ». D'où la nécessité de disposer d'un mécanisme permettant d'opérer la distinction de manière simple, fiable et efficace. Or, l'arrangement technique bilatéral conclu avec Israël ne fonctionne pas de manière satisfaisante, en plus de n'être pas contraignant. En particulier, les procédures prévues « ne prévoient pas de communication du résultat des distinctions opérées par les autorités israéliennes et les exportateurs » aux autorités douanières ». **Affaire à suivre**

SALAH HAMOURI à ORLEANS le 16 avril 2012.

**A l'invitation de la Coordination Régionale Centre pour la Palestine
Salah HAMOURI sera reçu à 15h30 par le Président du Conseil Régional Centre, M. Alain BONNEAU puis à partir de 18h00 il sera à la Maison des Associations où il tiendra une conférence sur ses conditions d'inculpation, d'incarcération, de détention et de libération par les autorités israéliennes... Vous qui l'avez soutenu durant sa captivité et qui vous êtes mobilisés pour sa libération... venez nombreux l'accueillir !**



CONFERENCE
VENDREDI 30 MARS 2012 A 20H
A LA MEDIATHEQUE D'ORLEANS
(z, pl. Gambetta)

RETOUR DE MISSIONS CIVILES EN PALESTINE
ISRAEL, ETAT D'APARTHEID ?

Avec les témoignages de RIZLAINE, KARIM & ERIKA

Rencontre organisée par Artisans du Monde Orléans et Orléans Loiret Palestine (OLP)



En commémoration de la Journée de la terre, le Comité national palestinien du BDS (BNC) invite les personnes de conscience du monde entier à s'unir pour une journée d'action mondiale BDS le 30 mars 2012 en solidarité avec la lutte du peuple palestinien pour la liberté, la justice, l'égalité et pour le Boycott, les Désinvestissements et les Sanctions (BDS) contre Israël jusqu'à ce qu'il se soumette aux obligations du droit international

1^{er} MAI
L'après-midi
Fête populaire
CGT
Salle des Fêtes
à SARAN

Stand de
Palestine 45
Information
Solidarité
Artisanat
Thé
Possibilité de repas sur
place
à partir de 13h00